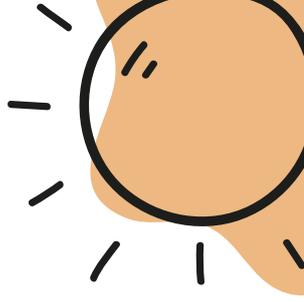




AIDES AUX VACANCES ÉTÉ 2025



INFORMATIONS & CONDITIONS

Les associations et les organismes de séjours vous proposent de multiples colonies ou camps de vacances. Afin de permettre à chaque jeune de partir en vacances, **la Mairie de Maxéville accorde des aides aux Centres de Loisirs avec hébergement** adaptées à la situation de chacun.

Les aides de la Mairie sont accordées :

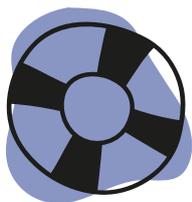
- > pour les enfants et adolescents jusqu'à 18 ans révolus et domiciliés à Maxéville ;
- > pour des séjours avec hébergement sans les parents et via un organisme de vacances ;
- > dans la limite de 21 jours consécutifs pendant l'été.

**Vous pouvez bénéficier d'une aide pour votre enfant de
3 € à 10 € par jour
selon votre Quotient Familial (QF).**

La participation journalière communale est calculée après déduction des aides aux vacances attribuées par la CAF et/ou par le Conseil Départemental de Meurthe et Moselle, devant figurer systématiquement sur le devis. **Il doit rester à la charge de la famille un montant minimum de 3,30 € par jour, toutes aides déduites.** Pour que vous n'ayez pas à faire l'avance des frais, **la Mairie verse directement son aide à l'association ou au prestataire.**

Liste des pièces justificatives à fournir :

- > le Livret de Famille pour toute première inscription d'un nouvel enfant ;
- > un justificatif de domicile ;
- > le devis délivré par l'association et/ou le prestataire pour les aides aux centres de loisirs avec hébergement ;
- > si vous n'êtes pas allocataire CAF :
 - dernier avis d'imposition (en cas de vie maritale, un avis pour chaque membre du couple) ;
 - une attestation aux prestations (ou le bulletin de décembre si les prestations sont versées par l'employeur).
- > si vous êtes allocataire CAF : votre dernière notification, sauf si vous nous autorisez à rechercher votre QF (*voir au dos*)



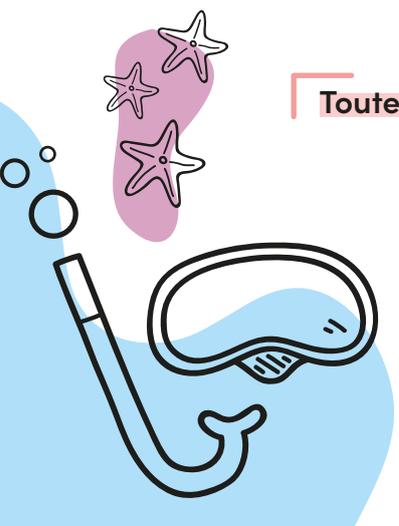
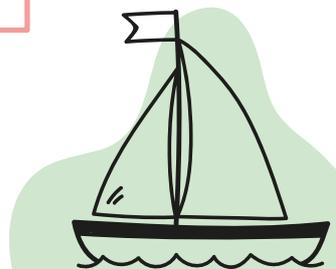
Toute correspondance doit être adressée à Monsieur le Maire

14, Rue du 15 Septembre 1944 – 54320 Maxéville

Téléphone : 03 83 32 30 00 – Fax : 03 83 37 89 85

Site Internet : www.mairie-maxeville.fr

Courriel : periscolaire@mairie-maxeville.fr



ville de
Maxéville

AIDES AUX VACANCES ÉTÉ 2025

INFORMATIONS & CONDITIONS

DEVIS À REMPLIR PAR LE PRESTATAIRE

Nom du prestataire :

Adresse :

Ville et code postal :

N° de téléphone :

Mail :

Séjour :

Durée du séjour :

Date de la demande :

<u>Coût du séjour</u> :	<u>Aide de la CAF</u> :	<u>Aide extérieure</u> :	<u>Reste à charge</u> :
..... € € € €

Signature et cachet de l'association :

RENSEIGNEMENTS À COMPLÉTER PAR LA FAMILLE

<u>Enfant</u>	<u>Représentant légal</u>
<u>Nom</u> :
<u>Prénom</u> :
<u>Date de naissance</u> :
<u>Adresse</u> :
<u>Ville et code postal</u> :
<u>N° de téléphone</u> :
<u>N° allocataire CAF</u> :

Quotient familial CAF : J'autorise la Ville de Maxéville à consulter mon quotient familial depuis le site de la CAF grâce à mon n° d'allocataire. Ce quotient ne sera utilisé qu'afin de calculer ma participation financière ou l'aide communale aux activités de loisirs.

cocher si accord

Signature et date :